

PRODUITS



Bureau & Terrain



Conseil
suivi

Plan de Maîtrise Sanitaire - Audit

Comment vérifier l'efficacité de son Plan de Maîtrise Sanitaire ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les producteurs fermiers dans le domaine des productions d'origine animale (produits fromagers et carnés).

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Permettre aux producteurs d'optimiser leur Plan de Maîtrise Sanitaire.

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

Permettre aux producteurs de justifier du bon fonctionnement du système de maîtrise sanitaire qu'ils ont en place pour la fabrication de leurs produits.

NOS ATOUTS

- Reconnaissance par la DDPP des compétences de la Chambre d'Agriculture.
- Contrôle de surfaces avec lames gélosées.



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- **Une visite sur le terrain.**
- **Prérequis :** les producteurs doivent avoir un Plan de Maîtrise sanitaire.
- **Rendez-vous** sur l'exploitation.

* Audit du laboratoire et de la gestion de la qualité sanitaire des produits.

* Consultation du PMS

- Grille d'audit avec évaluation du niveau de maîtrise des différents éléments constituant le PMS, conseil, commentaire.

- Vérification de l'efficacité du plan de nettoyage avec l'utilisation de lame gélosée.

LES INTERVENANTS :

Le technicien de la Chambre d'Agriculture, spécialisé dans le domaine de l'agro-alimentaire et la qualité sanitaire.

DUREE :

Une visite.

TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande.

LIVRABLES

- Compte-rendu de visite à partir de la grille d'audit.

NOS RÉFÉRENCES

- Rédaction de deux guides pour la réalisation du PMS.

- Appui technique de terrain auprès de plus de 50 producteurs chaque année.

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

CONTACT : LE CONSEILLER EN PRODUCTION FERMIERE : 04 77 92 12 12



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

